

## L'entretien professionnel

### QUE DIT LA LOI ?

Tous les **2 ans**, l'entretien professionnel est un rendez-vous **obligatoire** entre le salarié et l'employeur, il est destiné à :

- ☛ accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle : qualifications, changement de poste, promotion, etc.
- ☛ Et identifier ses besoins de formation.

Il est différent de l'**entretien annuel** qui, lui, vise l'évaluation du travail du salarié.

L'employeur doit définir le contenu de l'entretien en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise.

## 1

### L'APPLICATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL SELON AXA

Un entretien tous les 2 ans avec mon manager pour :

- ☛ échanger sur l'évolution de mon métier,
- ☛ développer de nouvelles compétences,
- ☛ et faciliter un projet de mobilité.

Les moyens à disposition sont les guides et outils de l'espace intranet RH/développement et formation :

ONE → My HR → Formation

Axa pose le principe que le **salarié est l'acteur principal de l'entretien**, il doit aller chercher l'information et l'accompagnement entre autres auprès de l'accueil RH.

## 2

### CE QUE L'UDPA VOUS CONSEILLE

**Réalisez et préparez votre entretien sur la projection d'un parcours professionnel à deux ans au moins :**

- ☛ Les accords AXA sur l'emploi précisent que le salarié est responsable de son employabilité : il est **Co acteur** des mesures pour maintenir celle-ci,
- ☛ Je souhaite rester dans mon activité, évoluer dans la filière ou changer de filière métier ?
- ☛ quel est mon socle de compétences acquises et à acquérir ?,
- ☛ le métier cible est il en **développement ou en décroissance**, l'évolution des compétences est elle forte ou faible ? (notez les indicateurs portés sur la fiche en matière d'évolution du métier et/ou des compétences),
- ☛ l'analyse des compétences relationnelles et transversales figurant sur la fiche métier doit permettre de **mesurer l'écart à combler et déterminer les compétences prioritaires à acquérir** : pour ces dernières regardez les formations proposées et inscrivez-vous. Validez le parcours avec votre manager lors de l'entretien pour formaliser l'octroi du temps nécessaire à ces formations,

Vous ne maîtrisez pas les possibilités d'opportunités métier dans l'entreprise - vous souhaitez faire un bilan de compétence en interne - vous souhaitez une formation certifiante ou qualifiante – c'est votre droit, **n'hésitez pas à contacter votre HRBP**.

L'entretien professionnel débouche sur un plan d'action et celui-ci doit être réalisé **sur le temps de travail et en accord avec le manager**. En cas de contestation, contactez les HRBP correspondants.

## 3

### L'ANALYSE DE L'UDPA

L'accord Axa GO en vigueur sur la formation professionnelle est celui d'AXA TECH du 30 novembre 2015, il précise la notion d'entretien professionnel, dans l'article 6.1 :

« Au cours de l'entretien professionnel, pourront être abordés les thèmes suivants :

- ☛ les souhaits émis par le salarié quand à son **évolution professionnelle**,
- ☛ **l'évolution prévisible du métier exercé** par le salarié,
- ☛ les compétences développées depuis le dernier entretien et celle à développer dans les 2 années à venir,
- ☛ les souhaits d'utilisation du compte personnel de formation.

Cet entretien professionnel est donc un outil essentiel afin de :

- ☛ veiller à l'employabilité du salarié en **faisant le point avec lui** notamment sur ses souhaits d'évolution, ses besoins de formation et ses aptitudes à développer,
- ☛ définir un projet professionnel (ou de formation) et identifier les perspectives d'évolution professionnelles du salarié,
- ☛ s'inscrire dans la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) d'Axa GO. (négociation à venir) »

L'UDPA-UNSA **insiste sur l'importance de l'angle gestion prévisionnelle des emplois et compétences, ainsi que celui du projet professionnel**, en plus des 3 seuls points souvent retenus par a RH :

- échanger sur **l'évolution de mon métier**,
- développer de nouvelles compétences,
- faciliter un projet de mobilité